

# REPUBLIQUE DU BURUNDI



## MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

### PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL (PRODER)

#### TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DE LA COMPOSANTE 2 : « PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AGROPASTORALES »

##### 1. Contexte et justification

Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un Don et un Prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) dont l'Accord de financement a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD et une durée de sept (7) ans.

Le PRODER couvrira 12 provinces à savoir Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana, Ruyigi, Karusi, Kayanza, Ngozi, Gitega, Muyinga, Makamba et Bururi. L'extension dans les autres provinces sera déterminée lors de la revue à mi-parcours du Programme, en tenant compte de la disponibilité des financements. Les communes et les collines d'intervention seront identifiées dès son démarrage suivant une approche de concentration. Le PRODER touchera 85.000 bénéficiaires dont 80.000 issus des ménages ruraux pauvres et 5.000 constitués des fournisseurs de biens et de services.

Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le programme est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
- **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
- **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.

Une partie du financement servira à couvrir les rémunérations et les charges du personnel qui sera utilisé dans la mise en œuvre du programme notamment les prestations du Responsable de la composante 2 « Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales »

## 2. Tâches générales :

Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur National du Programme, le Responsable de la composante 2 « Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales » aura en charge l'organisation, la supervision et le suivi des études et travaux d'aménagement d'infrastructures, la réhabilitation/aménagement des marais, l'aménagement des bassins versants, la réhabilitation des pistes d'accès et la construction des infrastructures de valorisation. Il collaborera en permanence avec les autres chefs de composantes (Responsable Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, Responsable de Suivi-Evaluation, Responsable Administratif et Financier, Responsable de Passation de marché.) et supervisera les quatre responsables régionaux chargés des Infrastructures rurales.

Il travaillera en étroite collaboration avec les prestataires de services impliqués dans la structuration et le renforcement des capacités des usagers des infrastructures ainsi que les consultants impliqués dans la valorisation du riz, du lait, de la banane, du maïs et d'autres filières.

## 3. Tâches spécifiques

Le Responsable de la composante 2 « Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales » aura en charge les activités spécifiques suivantes :

- Consolider les plans de travail et budgets annuels PTBA pour les activités d'infrastructures ;
- Préparer les ateliers de lancement, d'auto-évaluation, d'élaboration et d'approbation des PTBA ;
- Produire à temps les rapports d'activités périodiques d'infrastructures consolidés (mensuels, trimestriels, semestriels et annuels) suivant le canevas adopté par le Programme ;
- Informer le Coordonnateur national et le responsable SE à travers des notes occasionnelles, en cas de déficience d'un prestataire et proposer des solutions, après avoir analysé la situation avec les entreprises et les partenaires, ou en dernier ressort après avoir organisé des visites de terrain ;
- Assurer le suivi et l'évaluation des conventions spécifiques signées avec les partenaires (Ministères et Privés) et les entreprises pour l'exécution des travaux de génie rural et de génie civil ;
- Collaborer étroitement avec les entreprises, publiques ou privées, chargées des travaux d'infrastructures ;
- Réaliser des visites de terrain régulières pour la supervision des études et travaux ;
- Tenir un tableau de bords consolidé des indicateurs physiques et financiers en rapport avec les activités réalisées et les résultats ;
- Participer d'une manière effective et active aux diverses commissions d'analyse des offres, d'attribution et de réception des Marchés Publics (MP) suivant les instructions de la Personne Responsable des MP (le Coordonnateur du programme) ;
- Proposer un mécanisme réaliste de financement de l'entretien des infrastructures sur la base des pratiques déjà existantes ;
- Analyser l'avancement des travaux à travers les rapports et noter annuellement les performances des responsables Infrastructures régionaux en remplissant la grille de mérite ;
- Réaliser toute autre activité qui pourrait lui être confiée par le Coordonnateur du Programme en rapport avec les infrastructures, tant au niveau de la préparation des appels d'offres, de l'analyse des offres, de l'attribution des marchés, ou des questions relatives au suivi des travaux sur terrain,
- Exécuter toute autre tâche lui confiée par les responsables hiérarchiques.

### **Dans le cadre plus spécifique des Aménagements hydro agricoles et des pistes :**

- Participer à l'identification des terrains du domaine de l'état pour le développement des centres de rayonnement ;
- Elaborer les termes de référence pour :
  - les études techniques de réhabilitation et d'aménagement hydro agricoles ;

- les études techniques d'irrigation collinaire ;
  - les plans d'aménagement des dispositifs antiérosifs sur les bassins versants des marais retenus en collaboration avec les services du Génie Rural et des BPEAE ;
  - la réhabilitation et la création des pistes de désenclavement ;
  - la surveillance des travaux définis ci-dessus en collaboration avec les services du Génie Rural des BPEAE.
- En collaboration avec le Responsable de la passation des Marchés, contrôler les normes techniques sur les DAO et suivre le lancement et dépouillement des offres ;
  - Superviser la réalisation des études de faisabilité technique et d'exécution, évaluer et approuver les dossiers techniques pour les infrastructures prévues dans le cadre du Programme en général ;
  - Assurer la supervision (suivi et surveillance) de l'exécution des travaux de construction et réhabilitation, d'aménagements et de protection des marais, de création et de réhabilitation des pistes rurales ;
  - S'assurer de la bonne conduite des campagnes de sensibilisation, de mobilisation et d'encadrement des communautés bénéficiaires, pour qu'elles contribuent à la réalisation et à la pérennisation des infrastructures et aménagements hydro-agricoles et de désenclavement ; à cet effet le chef de la composante 2–UFCP participera à quelques campagnes ;
  - Elaborer des outils d'aide à la gestion et entretien des infrastructures pour les Associations d'Usagers tels que des fiches ou manuels de gestion et d'entretien divers ou autres outils ;
  - Collaborer avec le prestataire chargé du développement communautaire pour intégrer le contenu des formations et leur fournir les fiches et manuels sur la gestion et l'entretien des infrastructures destinées aux communautés bénéficiaires et à leurs Comités/bureaux qui en auront la charge ;
  - Veiller à la qualité de la formation des brigades de maintenance des marais et des brigades de maintenance des pistes ;
  - Superviser la formation des techniciens impliqués dans l'encadrement des populations et/ou dans la mise en œuvre des activités.

**Dans le cadre plus spécifique des Infrastructures de valorisation des produits d'agri-élevage :**

- Elaborer les TDR pour les études ;
- Elaborer les dossiers techniques pour les travaux de construction et pour les équipements des unités de valorisation ;
- Superviser les travaux de construction ;
- Réaliser des visites de terrain pour évaluer la qualité des travaux en cours par rapport aux normes du secteur et produire des rapports de missions y relatifs ;
- Participer aux commissions de réception des équipements et infrastructures.

**4. Résultats attendus:**

- Les PTBA de la composante 2 sont finalisés et approuvés à temps ;
- Les superficies des marais et plaines à aménager/réhabiliter sont réalisées et achevées dans les délais et sont entièrement mises en valeur ;
- 100% des marais aménagés ont des dispositifs antiérosifs de protection ;
- Les superficies prévues pour l'irrigation collinaire sont réalisées à temps et sont entièrement mises en valeur ;
- Le kilométrage prévu pour l'aménagement/réhabilitation des pistes est couverte à temps ;
- L'état d'entretien des ouvrages d'aménagement des marais réalisées par les AUM est satisfaisant et suit les normes prescrites ;
- L'état d'entretien des pistes par les brigades de maintenance des pistes est satisfaisant et suit les normes prescrites ;



- Le nombre d'emplois prévu dans la création et la réhabilitation des pistes est réalisé ;
- Le nombre prévu de jeunes membres des brigades de maintenance formée dans la maintenance des pistes et marais est couvert ;
- Les infrastructures et équipements de valorisation des produits d'agri-élevage sont construites et fonctionnent dans les règles de l'art et de manière durable ;
- Les rapports mensuels, trimestriels, semestriels et annuels en rapport avec les activités dans les infrastructures sont produits et transmis dans les délais ;
- Les solutions apportées aux différentes contraintes rencontrées sont documentées à travers des notes occasionnelles ;
- Les tableaux de bords de suivi des activités dans les infrastructures sont tenus à jour selon les canevas approuvés.

##### **5. Profil du (de la) candidat (e)**

- Etre de nationalité burundaise ou pour un étranger, avoir un permis de résidence et de travail valables pour au moins 7ans ;
- Être détenteur d'un diplôme universitaire minimum de Baccalauréat/Licence/Ingénieur en Agronomie, en zootechnie, en Génie rural, en Irrigation, en Génie civil ou discipline connexe ;
- Avoir une expérience professionnelle générale d'au moins 7 ans dans une structure publique, parapublique ou privée, ou dans une ONG ;
- Avoir une expérience spécifique d'au moins 5 ans dans des projets/programmes de développement agricole comprenant l'agriculture, l'élevage et le génie rural ;
- Avoir travaillé dans un projet/programme financé par un bailleur de fonds dans un cadre de coopération bilatérale ou multilatérale constitue un atout ;
- Justifier d'une expérience dans la conception des études et le suivi/surveillance des aménagements/constructions rurales serait un atout important ;
- Jouir de très bonnes aptitudes de communication et d'écoute ;
- Avoir une bonne capacité de rédaction ;
- Avoir la maîtrise de la langue française et du Kirundi, la connaissance de l'anglais constituerait un avantage ;
- Ne pas avoir d'antécédents judiciaires avec le MINEAGRIE ;
- Avoir de bonnes aptitudes physiques et être disposé à effectuer de fréquents déplacements sur le terrain pour le suivi des activités dans la zone d'action du Programme ;
- Maîtriser les logiciels de bureau (Word, Excel, Power point) ; la connaissance de logiciels appliqués à l'hydraulique, à l'hydrologie, à la cartographie, au génie civil et être à mesure d'interpréter les données, les plans et rapports d'études et des travaux ;
- Etre de bonne moralité ;
- Etre disponible immédiatement

##### **6. Durée du contrat.**

Le Responsable de la composante 2 « Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales » du PRODER sera recruté pour la durée d'exécution du programme, par contrat annuel renouvelable sur base d'une évaluation axée sur les résultats, les 12 premiers mois constituant une période probatoire.

## 7. Lieu de travail :

Le Responsable de la composante 2 sera basé au siège du PRODER situé à Bujumbura et son personnel sera appelé à effectuer des déplacements périodiques dans les provinces du Programme.

## 8. Rémunération

Le Responsable de la composante 2 « Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales » du PRODER sera recruté et rémunéré au poste n°5 de la Grille salariale de l'ordonnance ministérielle n° 540/1667 du 24/11/2020 portant harmonisation des rémunérations et des frais de fonctionnement des gestionnaires des programmes financés par les partenaires techniques et financiers.

## 8. Le dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- Une Lettre de motivation datée et signée par le candidat,
- Un CV détaillé, daté et signé,
- Une copie du diplôme notariée ou certifiée conforme à l'original du diplôme requis par le Ministère ayant l'enseignement supérieur dans ses attributions (tout diplôme obtenu à l'étranger devra être accompagné de son équivalence nationale) ainsi que les copies des certificats pertinents des formations suivies,
- Des attestations de services rendus qui prouvent l'expérience déclarée.

## 10. Présentation et dépôt des dossiers de candidature.

Les dossiers de candidatures doivent être présentés en trois exemplaires dont un original et deux copies, sous enveloppe fermée portant les mentions suivantes :

*« A Monsieur le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage »*

*Candidature au poste de Responsable de la composante 2 « Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales »*

Les dossiers de candidature seront déposés au Secrétariat provisoire du PRODER, dans le Bâtiment des projets/programmes appuyés par le FIDA, au 1<sup>er</sup> étage, Avenue du large N° 30, Zone Kinindo, commune Muha.

Date limite de dépôt des dossiers : 14/06/2023 à 15heures 30 minutes.

**NB.** : Les candidatures féminines sont très encouragées. Un test de sélection sera organisé à l'intention des candidats présélectionnés à une date qui leur sera communiquée ultérieurement.

